

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1942**

commune (s) : Lyon 8°

objet : Cession au Centre Léon Bérard, d'une maison d'habitation située 10, rue Nungesser et Coli

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

Bureau du 15 novembre 2010**Décision n° B-2010-1942**

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Cession au Centre Léon Bérard, d'une maison d'habitation située 10, rue Nungesser et Coli**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon a été sollicitée par le Centre Léon Bérard en vue de l'acquisition, par voie de préemption, d'une maison d'habitation construite sur une parcelle de 398 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 51 de la section AP et située 10, rue Nungesser et Coli à Lyon 8°.

En effet, cet immeuble fait l'objet, au plan local d'urbanisme (PLU), d'un emplacement réservé n° 8 au bénéfice de l'Etat en vue de l'extension du Centre Léon Bérard situé à proximité.

Aux termes de la promesse d'achat, le Centre Léon Bérard qui préfinance cette acquisition, s'est engagé à racheter à la Communauté urbaine ledit bien, cédé libre de toute location ou occupation, au prix de 550 000 € majoré de 20 000 € TTC de commission d'agence à la charge de l'acquéreur, soit 570 000 € admis par France domaine, et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

Le Centre Léon Bérard aura la jouissance du bien à compter du jour où la Communauté urbaine entrera elle-même en jouissance, à savoir le jour du paiement du prix d'acquisition par cette dernière ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 16 avril 2010 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession au Centre Léon Bérard, pour un montant de 570 000 €, d'une maison d'habitation située 10, rue Nungesser et Coli à Lyon 8°, dans le cadre de l'extension du Centre Léon Bérard.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, individualisée sur l'opération n° 1749, le 11 janvier 2010 pour la somme de 12 000 000 € en dépenses et 12 000 000 € en recettes.

4° - La somme à encaisser, d'un montant de 570 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2010 - compte 458 200 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.